

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an mil neuf cent quatre vingt seize ~~cent soixante~~, le 28 MARS à 15 H.  
le Conseil municipal de la Commune de BRENNILIS  
dûment convoqué, s'est réuni en session / ordinaire, à la Mairie, sous  
la présidence de M. CORRE Yves Maire.

OBJET :

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Fixation d'une redevance

Date de convocation du Conseil municipal : 19.03.96

pour le ramassage des

PRÉSENTS : MM. Tous les Conseillers Municipaux

ordures ménagères.

ABSENTS : MM. néant

M. lle JAFFRE Marie-Noëlle

a été élu secrétaire.

Le ramassage des ordures ménagères est effectué par le SIRCOB de CARHAIX depuis le début de l'année 1995. le coût du traitement des ordures vers l'usine d'incinération est élevé.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide de fixer une REDEVANCE D'ENLEVEMENT des ordures ménagères.

Les tarifs sont les suivants :

Personne seule, ou résidence secondaire* *(occupation du local moins de 3 mois/an)	150,00 F
Couple, famille, commerces, artisans, restaurants, entreprises	300,00 F

Ces tarifs seront appliqués dès l'année en cours.

Fait à BRENNILIS, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Yves CORRE.

